



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
18 janvier 2013
Français
Original : anglais

~~Mmer~~

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1^{er} novembre 2012, à 10 heures

Président : M. Talbot (Guyana)
Puis : M. Islam (Vice-Président) (Bangladesh)

Sommaire

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-56934X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 21 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/67/263 et A/67/316; E/2012/65)

1. **M. Close** (Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains – ONU-Habitat) présente le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/67/263) et le rapport sur l'application coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2012/65).

2. Le premier de ces deux rapports comprend, en conclusion, un certain nombre de recommandations ayant trait surtout à la portée, aux modalités, au cadre général et à l'organisation d'Habitat III. Le rapport décrit également l'examen de la gestion et la réforme organisationnelle d'ONU-Habitat. Le Groupe consultatif sur l'examen de la gouvernance a recruté un consultant qui s'est rendu à New York en octobre pour réunir des informations sur les modèles de gouvernance des autres organismes des Nations Unies. Le Conseil d'administration devrait étudier les propositions relatives à la réforme de la gouvernance à sa session d'avril 2013, après quoi les propositions seraient soumises à l'Assemblée générale. Pour ce qui est de la réforme organisationnelle, indépendamment des faits nouveaux décrits en détail dans le rapport, il annonce qu'une version provisoire du Système d'engagement et de responsabilisation des projets d'ONU-Habitat est fonctionnel et a permis d'améliorer notablement le processus de décision dans tous les domaines de la gestion, notamment les finances, les ressources humaines, la formulation et l'exécution des projets, leur suivi, leur évaluation et l'établissement de rapports.

3. ONU-Habitat subit toujours les conséquences de la récession économique prolongée. Cependant, des mesures efficaces de maîtrise des coûts sont appliquées et la situation est maintenant bien sous contrôle. Les recettes totales au cours des huit premiers mois de 2012 ont atteint 103 millions de dollars : 10,7 millions de dollars à titre de contribution au budget ordinaire,

6,6 millions de dollars à titre de contributions à des fins générales à la Fondation pour les établissements humains et ONU-Habitat, et 85,7 millions à la Fondation elle-même et des activités de coopération technique. Les recettes totales sont donc inférieures de 45 % au niveau des ressources reçues pendant les huit premiers mois de 2011. Cependant, il est prévu que les recettes générales, pour 2012, atteindront 11,6 millions de dollars d'ici à la fin de l'année.

4. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a continué à progresser dans la mise en œuvre des six principaux domaines de son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013. Une auto-évaluation a été réalisée à la fin de juin 2012; elle a montré que sur les 19 réalisations escomptées du plan, 10 avaient un taux d'exécution supérieur à 75 %, 7 entre 50 et 75 % et deux seulement avaient un taux d'exécution inférieur à 25 %.

5. S'agissant de la sixième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat est reconnaissant au Gouvernement italien et à la région de Campanie ainsi qu'à la ville de Naples d'avoir accueilli la session, ainsi qu'à la Commission européenne, la France, la Norvège et les États-Unis pour leur contribution financière à la participation des pays les moins avancés et des groupes vulnérables. Au total, 440 réunions distinctes ont eu lieu, soit près de 100 de plus que durant la session précédente du Forum; il y a eu 8 209 participants venant de 151 pays, ce qui est un record, et 80 % des pays les moins avancés étaient représentés. Les médias ont également été plus présents que jamais. Pour la première fois, le Forum avait pleinement intégré les médias sociaux comme Facebook et Twitter, et les séances ont été diffusées en temps réel sur Internet. Une chaîne de télévision en ligne a également été créée, où l'on pouvait voir les séances enregistrées du Forum urbain mondial. La ville de Medellin, en Colombie, a offert d'accueillir la septième session du Forum qui aurait lieu en 2014.

6. Pour conclure, il engage instamment la Commission à accélérer l'examen et l'adoption d'une résolution sur la portée, les modalités, le cadre général et l'organisation d'Habitat III et à permettre ainsi un commencement rapide du processus préparatoire de la Conférence. Les États Membres sont de même instamment engagés à amorcer des processus sans exclusive en vue de la préparation d'Habitat III au niveau des pays, notamment par le biais des comités nationaux pour l'habitat ou des forums urbains

nationaux. Enfin, il engage les États Membres à soutenir la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour Habitat III et à y apporter des contributions volontaires. En sa qualité de Secrétaire général de la Conférence Habitat III, il s'efforcera de rendre le processus préparatoire aussi novateur que possible en s'appuyant sur les enseignements dégagés des expériences récentes, notamment de Rio+20.

7. **Le Président** exprime la sympathie et la solidarité de la Commission, au nom des membres de celle-ci, aux gouvernements et aux peuples de tous les pays qui ont été affectés par l'ouragan Sandy, et ses condoléances pour les pertes de vies humaines. L'ouragan a également affecté ONU-Habitat et rappelé au bon moment qu'il faut que les logements soient adaptés à l'évolution du climat et résistent à ses effets.

8. **M. Djacta** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'ONU-Habitat joue un rôle clé en aidant les pays en développement à aborder les problèmes des établissements humains et des villes ainsi que du développement durable en général, en particulier étant donné le rythme sans précédent de l'urbanisation. En l'absence d'installations de base pour accompagner ce changement, il est indispensable de planifier, créer des logements, s'occuper de l'eau et des moyens d'assainissement afin de ne pas prendre du retard par rapport à l'évolution de ces problèmes graves. Le changement climatique et les autres tendances négatives de l'environnement font également problème car les villes, dans les pays en développement, n'ont pas la capacité de formuler et d'appliquer des mesures d'atténuation du changement climatique et de construire les équipements nécessaires pour résister à ses conséquences et à celles des catastrophes naturelles.

9. Le document issu de la Conférence Rio+20 : « L'avenir que nous voulons », a souligné combien il fallait renforcer la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat, avec l'active participation de tous les organismes des Nations Unies compétents. ONU-Habitat joue déjà un rôle majeur à cet égard, et son rôle pourrait être plus grand encore dans la coordination des activités de développement urbain durable dans le système des Nations Unies. Cependant, ONU-Habitat ne reçoit pas les ressources de base nécessaires. La communauté internationale doit offrir le soutien requis et apporter des contributions adéquates et prévisibles pour garantir l'application en temps utile, efficace et mondiale, du Programme pour

l'habitat et lui permettre d'atteindre ses objectifs. Le Groupe des 77 espère donc un débat créatif visant à améliorer concrètement l'existence quotidienne des habitants des taudis, comme le veut la Déclaration du Millénaire et résoudre les problèmes persistants et les problèmes nouveaux. Le Groupe des 77 accueille avec satisfaction la résolution 23/9 adoptée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2011, qui invite les gouvernements et les autorités régionales et locales à recenser les populations des taudis et à fixer des objectifs devant être atteints avant 2020 – volontaires et réalistes, nationaux, régionaux et locaux, pour l'amélioration des quartiers de taudis; cependant, pour atteindre ces objectifs, ONU-Habitat et les pays en développement ont besoin d'un soutien financier.

10. Le Groupe des 77 se réjouit de la nomination du Secrétaire général de la Conférence Habitat III mais engage le Secrétaire général de l'ONU à fournir le soutien nécessaire à la Conférence et à son processus préparatoire, notamment en suivant de près les besoins de ressources. Le Secrétaire général de la Conférence Habitat III doit rechercher des moyens novateurs de soutenir le processus préparatoire et la Conférence de la façon la plus efficace possible, et veiller à des contributions efficaces et une participation active de toutes les autorités nationales et locales et des autres partenaires d'ONU-Habitat. Les donateurs internationaux et bilatéraux doivent concourir au processus préparatoire et à la Conférence en apportant des contributions volontaires et en encourageant la participation effective des pays en développement.

11. **M. Blair** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que si tous les pays doivent s'occuper de logements et d'établissements humains qui soient durables, c'est avant tout les pays en développement qui connaissent des difficultés insurmontables causées par l'extension des zones de taudis et l'insuffisante adduction d'eau, le manque de moyens d'assainissement et autres services essentiels. C'est pourquoi la CARICOM engage le Secrétaire général de l'ONU à prendre toutes les mesures nécessaires pour soutenir le processus préparatoire de la conférence Habitat III, et notamment à prévoir un financement et des services de conférence. Pour sa part, le Secrétaire général de la Conférence Habitat III devra s'assurer de la participation active des États Membres, notamment les pays en développement et les autres acteurs compétents au processus

préparatoire régional et international et à la Conférence elle-même.

12. ONU-Habitat a bien progressé dans la sensibilisation de la communauté internationale à l'impact de l'urbanisation rapide. Mais il est essentiel de transformer les modes de consommation et les modes de vie, notamment pour ce qui est de l'affectation des sols et de l'étalement urbain. Pour que le Programme pour l'habitat puisse être effectivement réalisé il est impératif de trouver des modes durables de consommation et de production. Cependant, ces modes doivent respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées et tenir compte des besoins des pays en développement. La réalisation des objectifs convenus sur le plan international, en particulier s'agissant de logements adéquats, d'établissements humains durables et d'élimination des taudis dépendra de l'adoption d'une démarche cohérente et complète s'appuyant sur des politiques choisies par les États. La création de capacités au niveau régional doit également avoir la priorité et pourrait être réalisée en partie par un échange de données d'expérience et en formulant et appliquant une politique régionale commune s'inscrivant dans le Programme pour l'habitat et la réalisation des OMD.

13. La communauté des Caraïbes engage les partenaires du développement à apporter un soutien financier et technique aux demandes nationales et régionales qui vont croissant. Les ressources actuelles d'ONU-Habitat ne sont pas du tout suffisantes pour les nombreuses tâches de cette organisation et il est préoccupant de voir un déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. La CARICOM lance à nouveau son appel à un financement plus prévisible et plus fiable, en particulier pour ONU-Habitat. Le caractère imprévisible du financement crée des déséquilibres entre les contributions affectées et non affectées et une dépendance à l'égard d'un trop petit nombre de donateurs, ce qui compromet la capacité d'ONU-Habitat de répondre aux besoins des États Membres et fait obstacle à la bonne application du Programme pour l'habitat en fonction des priorités nationales des pays en développement.

14. **M. Thu** (Myanmar), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dit que l'idéal retenu de villes durables et inclusives est toujours loin d'être réalisé, en dépit de la bonne gestion du développement urbain dans toutes les

régions du monde. À mesure que s'accroît la population vivant dans un environnement urbain, il faut de plus en plus mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté dans les villes et axer les efforts sur le développement urbain durable. L'urbanisation a, à l'évidence, été un facteur de développement et pourrait être un moyen puissant de transformer les capacités productives des pays en développement et de relever les revenus.

15. L'ASEAN se réjouit de la reconnaissance officielle, par les dirigeants réunis à Rio+20, du fait que les villes jouent un rôle important dans le développement durable et de la ferme volonté de tous les acteurs, à la sixième session du Forum urbain mondial, de moins considérer l'urbanisation comme un problème que comme un moyen de développement. Le processus préparatoire de la Conférence Habitat III aidera beaucoup à examiner les nouveaux problèmes et les nouvelles possibilités qui sont apparus depuis Habitat II. L'ASEAN voit avec satisfaction qu'une conception globale du développement urbain et des établissements humains est de nature à créer des logements de coût abordable et les infrastructures nécessaires; il en va de même de l'amélioration en priorité des zones de taudis et de la revitalisation urbaine. Les quatre conditions préalables retenues par ONU-Habitat pour garantir que les villes des pays en développement, grandes et petites, jouent leur rôle comme moyen efficace de développement national sont : des prises de décisions efficaces en matière de politique, une bonne compréhension de l'usage et de la productivité des biens collectifs, une capacité effective de gestion urbaine, et une capacité technique adéquate de planifier, développer et gérer l'expansion prévue des villes.

16. Les dirigeants de l'ASEAN se sont engagés à mener, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, divers programmes visant à susciter une prise de conscience de la nécessaire adaptation au changement climatique et de l'atténuation de celui-ci, ainsi que des pratiques encourageant les sociétés à faibles émissions de polluants, notamment par l'intégration dans les programmes d'enseignement de la problématique du changement climatique. Les États membres de l'ASEAN ont coopéré sans réserve avec ONU-Habitat pour encourager les acteurs publics et privés à participer aux décisions et à appliquer les projets de logements à bon marché. Les villes doivent être respectueuses de l'environnement, être vivables et

centrées sur l'individu, et elles doivent permettre une coexistence harmonieuse des êtres humains, de la nature et de la ville elle-même. Les synergies entre urbanisation et développement doivent aider à améliorer la qualité de vie de millions de personnes. L'ASEAN est prête à coopérer avec tous les partenaires à la création au vingt et unième siècle de villes intelligentes, axées sur l'homme, et libérées des habitudes actuelles d'inefficacité et de non-durabilité.

17. **M. Momen** (Bangladesh) dit que le changement climatique et les crises mondiales, notamment la crise des combustibles et la crise alimentaire, frappent de plein fouet les pauvres et ont entraîné une pauvreté urbaine sans précédent, une malnutrition et une dégradation de l'environnement très prononcées, en particulier dans les pays les moins avancés. À l'échelle du monde, plus de 800 millions de personnes vivent encore dans des zones de taudis ou dans des conditions semblables, et on prévoit qu'en 2030 deux tiers de la population mondiale vivront dans des zones urbaines. Cela risque d'étendre encore les zones de taudis et transformer les modes de consommation et de production nationaux et mondiaux.

18. Dans le cadre des OMD, la communauté internationale a cherché à réduire de moitié, en 2015 au plus tard, la proportion de la population qui n'a pas un accès continu à l'eau potable et à des moyens élémentaires d'assainissement, et à améliorer notablement, en 2020 au plus tard, le sort d'au moins 100 millions d'habitants des zones de taudis. Le Bangladesh fait appel à la communauté internationale pour qu'elle intègre dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, entériné par ONU-Habitat, le fait que l'urbanisation durable a un rôle essentiel à jouer, et il appelle la communauté internationale à donner à cet organisme des moyens financiers adéquats et fiables.

19. L'urbanisation durable doit être intégrée dans les stratégies nationales de développement et les pays en développement doivent pouvoir disposer de ressources adéquates pour promouvoir un développement urbain durable qui améliore la structure architecturale des villes, et pour garantir que leurs habitants aient bien accès aux services essentiels et à l'emploi. Cependant, alors qu'on estime qu'il faudrait 20 milliards de dollars par an pour remettre en état les zones de taudis et empêcher la formation de nouveaux taudis, les donateurs n'ont fourni que 2 milliards de dollars par an d'APD à cette fin au cours de la décennie écoulée. Il

engage donc instamment les pays développés à accroître leur aide afin notamment d'encourager la création de logements pour les pauvres et le développement urbain. Mais il faut bien veiller à ce que les mesures prises pour promouvoir une urbanisation durable complètent, sans les remplacer, les mesures de promotion du développement rural et la fourniture de soins de santé et de moyens d'éducation.

20. Les rapports du Secrétaire général sur le développement urbain n'ont jusqu'à présent pas donné de statistiques suffisantes sur les pays les moins avancés; le Bangladesh espère que les futurs rapports contiendront des données à cet effet.

21. **M. Errázuriz** (Chili) dit que son pays partage l'engagement, pris au niveau mondial, en faveur d'une urbanisation viable et préconise une démarche holistique pour aborder les problèmes du développement urbain et des établissements humains, qui comportent un logement à prix raisonnable et des infrastructures suffisantes, avec en priorité l'amélioration des zones de taudis et la régénération urbaine.

22. Il existe un lien essentiel entre développement durable et gestion des risques. Ainsi, après le séisme qui a frappé le pays en février 2010, le Chili a formulé et appliqué un plan de reconstruction qui tient compte du niveau relatif de risque auquel sont exposées les villes chiliennes afin de les rendre plus résistantes aux catastrophes naturelles et plus sûres. Le Chili a également défini une nouvelle politique nationale du développement urbain qu'il espère appliquer dès cette année. Au niveau international, il importe de continuer à renforcer ONU-Habitat pour que cet organisme puisse répondre aux demandes qui lui sont actuellement adressées. L'actuel processus d'examen de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat est tout à fait important, et il faut lui fournir les ressources financières nécessaires.

23. **M. Haniff** (Malaisie) dit que depuis la Conférence Habitat II, en 1996, plusieurs évolutions importantes ont eu lieu et des problèmes nouveaux sont apparus. La Conférence Habitat III devra s'appuyer sur le Programme pour l'habitat, sur la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, et sur les objectifs pertinents de développement convenus sur le plan international. La Malaisie a approuvé la résolution 66/207 de l'Assemblée générale et elle espère que la Conférence

Habitat III et son processus préparatoire trouveront un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, trois aspects qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

24. L'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat devrait s'achever à la fin de 2012 et se traduire par une transparence, une responsabilisation et une efficacité accrues. La Malaisie continuera à soutenir le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, à financer le logement à bon marché et le développement urbain, dans l'espoir que le Plan encouragera une application coordonnée du Programme pour l'habitat et améliorera les conditions de vie des citoyens pauvres en permettant aux gouvernements d'atteindre l'OMD 7.

25. Sur le plan national, la Malaisie a lancé un programme d'aide au logement, qui prévoit la construction ou la restauration de 50 000 logements pour les citoyens les plus pauvres afin d'éliminer en 2013 au plus tard la pauvreté en milieu urbain. Un programme de bonification des loyers a également été introduit; il repose sur les demandes reçues, qui passent par une banque de données nationales sur la pauvreté, qui est utilisée par les administrations compétentes pour assurer une distribution équitable de l'aide et éviter les doubles emplois dans les mesures d'assistance. Un projet de logements centrés sur l'homme est, depuis 2009, axé sur les réparations et la reconstruction de logements à bon marché, pour aider à promouvoir, chez les pauvres, une qualité de vie meilleure et plus sûre. À partir de 2011, le projet devait être appliqué par le biais d'un programme de responsabilité sociale animé par le secteur privé mais recevant une aide de l'État. En 2012, le Gouvernement malaisien a invité des sociétés parapubliques à apporter des contributions financières ou en nature pour la reconstruction et la rénovation. Il a également lancé son programme « Villes sûres » en 2004, dont le but est de protéger les villes de la criminalité par une surveillance vigilante. L'atout de ce programme, qui devrait profiter à 70 % des citoyens malaisiens, réside dans un solide partenariat animé par les organismes de police locaux, les associations de résidents et les groupes de la société civile. Avec l'aide des pays développés et en développement, dans un contexte de mise en commun des connaissances, la Malaisie continuera à chercher à améliorer les conditions d'une vie stable pour sa population.

26. *M. Islam (Bangladesh), Vice-Président, préside la séance.*

27. **M. Laguna-Celis** (Mexique) dit que le développement durable suppose une bonne politique de la ville. Un programme d'aménagement urbain pour le vingt et unième siècle et la stratégie des Nations Unies pour le développement dans l'après-2015 doivent donc tenir pleinement compte du fait que, si elles posent de nombreux problèmes aux décideurs, les villes encouragent également la croissance économique, l'innovation et l'épanouissement de tous.

28. Le Mexique se réjouit des efforts déployés pour améliorer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité d'ONU-Habitat. La Conférence Habitat III devrait adopter une démarche multidisciplinaire s'appuyant sur les résultats de la Conférence Rio+20, sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur l'expérience des parties représentées à la sixième session du Forum urbain mondial.

29. **M. Müftüoğlu** (Turquie) dit qu'en 2050, 70 % environ de la population mondiale vivra dans les villes. La ville a un important impact social et culturel et elle doit rester le moteur principal de l'économie mondiale; elle doit aussi, de plus en plus, déterminer les modes de consommation et de production adoptés. Cependant, les villes absorbent une part grandissante des ressources naturelles de la planète, et les pratiques d'urbanisation non viables à terme ont pour effet de polluer l'environnement et de compromettre la biodiversité. Il est donc indispensable de suivre des politiques cohérentes propres à garantir que les villes seront écologiquement rationnelles, socialement responsables et économiquement productives. À cette fin, les autorités locales, essentielles pour la fourniture des services publics de base, doivent se voir conférer des pouvoirs assez larges et travailler étroitement avec les administrations centrales.

30. Les villes ont un rôle décisif à jouer dans le développement. Quand on définira les objectifs à retenir pour l'après-2015 il est donc indispensable de prêter attention aux problèmes de la ville. La Conférence Habitat III, que la Turquie a offert d'accueillir, sera une occasion d'intégrer les objectifs mondiaux en matière de développement urbain dans le programme de développement pour l'après-2015. La Commission devrait soutenir les efforts déployés pour améliorer le rôle d'ONU-Habitat, encourager l'application des textes issus de la Conférence Habitat

II, et convenir des modalités d'Habitat III. L'examen attentif de ces modalités contribuera beaucoup au succès de cette conférence.

31. **M^{me} Onishi** (Japon) dit que plus de la moitié de la population mondiale vit déjà dans les villes et les zones urbaines et que cette proportion augmente sans cesse. Les problèmes des villes et des zones urbaines montrent assez comment les préoccupations même minimales de la vie quotidienne sont directement liées à la durabilité mondiale. En sa qualité de membre du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le Japon s'efforcera d'assurer le succès de la Conférence Habitat III. Dans le choix des modalités prévues pour cette conférence, la communauté internationale devra tirer les enseignements de la Conférence Habitat II et de la Conférence Rio+20, au cours de laquelle il a été admis que des villes bien conçues aident à promouvoir des sociétés économiquement, socialement et écologiquement viables. Les différents acteurs devront adopter une conception holistique du développement urbain qui réponde aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, faire participer l'État, les autorités locales et le secteur privé, et donner à l'individu la possibilité de s'épanouir pleinement et de contribuer à l'édification d'une société meilleure.

32. Le Japon a appris, d'expérience, qu'il est indispensable de renforcer la résilience des villes de façon à ce qu'elles puissent mieux résister aux catastrophes naturelles. Le Japon a l'obligation de partager avec la communauté internationale son expérience et les enseignements dégagés dans ce domaine et de s'assurer que l'atténuation des effets des catastrophes figure bien à l'ordre du jour international du développement. Dans le cadre de ses « Initiatives vertes pour l'avenir », le Japon travaillera avec les différents acteurs de par le monde, pour les aider à planifier et construire des villes écologiquement rationnelles, résistantes aux risques et vivables. Le Japon accueillera en 2013 une Conférence internationale sur « la ville future », et invitera des urbanistes des pays en développement à se rendre au Japon où ils pourront prendre connaissance d'exemples réussis de villes de l'avenir. À la Conférence ministérielle mondiale de 2012 sur la réduction des risques de catastrophe au Tohoku, le Japon a annoncé une contribution allant jusqu'à 3 milliards de dollars aux pays en développement pour leur permettre d'améliorer leur capacité de résistance aux catastrophes naturelles. Le Japon a également

l'intention d'accueillir en 2015 la Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.

33. **M^{me} Tandon** (Inde) dit que d'ici à 2050 le nombre de citadins, dans le monde, aura sans doute augmenté pour atteindre 70 % de la population, principalement dans les pays en développement. Le succès de l'action menée contre la pauvreté, pour une croissance profitant à tous et une réduction du stress que subit l'environnement, dépendra de plus en plus de la façon dont le développement urbain sera intégré dans un programme socioéconomique plus large.

34. L'Inde se réjouit des progrès réalisés dans l'application du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat et de la place faite aux logements destinés aux pauvres, ainsi qu'aux équipements et services essentiels. Il faut financer ONU-Habitat de façon adéquate pour que cet organisme puisse apporter un soutien financier plus important à l'amélioration des zones de taudis et aux initiatives de prévention de la formation des taudis. À ce sujet, il est très encourageant que la communauté mondiale a déjà réalisé l'objectif d'amélioration des conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis, qui est l'une de cibles des OMD.

35. L'Inde connaît une urbanisation rapide depuis au moins deux décennies, et 590 millions d'Indiens vivent dans les villes, qui produisent plus de 70 % du PIB du pays et où se trouvent 70 % des nouvelles créations d'emplois. L'Inde est très attachée à l'équipement des villes, dont celles-ci ont besoin du fait qu'elles se sont étendues rapidement; on cherche donc, en Inde, des solutions holistiques et cohérentes aux problèmes des villes. Dans le cadre de son plan d'action sur le changement climatique, la Mission indienne pour un habitat durable cherche à améliorer les rendements énergétiques, élément essentiel d'une bonne planification des villes et d'un renouvellement du milieu urbain. La politique du logement et de l'habitat cherche à encourager un urbanisme écologiquement rationnel en privilégiant les logements et l'équipement dans les villes. L'Inde a également pris des initiatives précises pour améliorer les conditions de vie des habitants des taudis et des citadins pauvres, notamment en créant des emplois et pour faire en sorte que les villes soient plus salubres. L'Inde a également aidé des programmes d'assistance financière visant la construction et l'amélioration de logements des pauvres des zones rurales, notamment par un meilleur

assainissement. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Inde s'est engagée à partager ses connaissances spécialisées sur les technologies du bâtiment avec d'autres pays en développement. Une coopération triangulaire pourrait encore renforcer de telles initiatives.

36. Le document issu de la Conférence Rio+20 définit une démarche cohérente de la planification urbaine et du développement des villes, et il rappelle la nécessité d'appliquer le Programme pour l'habitat. L'Inde se réjouit des progrès réalisés dans la préparation de la Conférence Habitat III et appuie les demandes pour que des ressources budgétaires additionnelles soient fournies pour ONU-Habitat. En effet, la crise financière mondiale ne doit pas servir de prétexte pour que les pays donateurs reviennent sur leurs engagements de financement.

37. **M. Song** (Chine) dit que la paix, le développement et la réduction de la pauvreté sont des conditions préalables essentielles d'un règlement réussi des problèmes de logement pour l'humanité. L'autonomie dans la prise de décisions est également une condition fondamentale à respecter. Les différents acteurs doivent donc s'efforcer de respecter les caractéristiques, la législation et la souveraineté des pays quand ils définissent des domaines prioritaires d'action et élaborent des politiques et des stratégies. Le développement durable est l'un des aspects essentiels de l'effort déployé pour résoudre les problèmes qui découlent de l'accroissement de la population et, en cherchant à répondre aux besoins de logement de cette population, les dirigeants doivent trouver un bon équilibre entre l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

38. Une coopération internationale accrue est nécessaire si l'on veut traiter avec succès les problèmes des établissements humains; tous les pays, en particulier les pays développés, doivent prendre des mesures pour servir les intérêts communs de l'humanité. Il faut s'efforcer de réduire l'écart entre les riches et les pauvres et créer des conditions qui permettent aux pays en développement de progresser. En particulier, les différents acteurs doivent trouver un financement, élargir l'accès aux marchés et prendre des initiatives d'allègement de la dette des pays en développement. Le Gouvernement chinois a toujours prêté une attention particulière à la construction des établissements humains; il appuie des mesures de construction à grande échelle de logements à prix

modéré tout en renforçant son contrôle sur le marché immobilier.

39. Pour garantir le succès des différentes initiatives, la Conférence Habitat III, ONU-Habitat et le Forum urbain mondial doivent se concentrer sur leurs mandats respectifs.

40. **M. Tham** (Singapour) dit que si, à l'avenir, les villes connaîtront de nombreux problèmes à l'échelle mondiale, elles offriront aussi des solutions à un grand nombre de ces problèmes. L'urbanisation se poursuit sans relâche dans le monde et Singapour, petite cité-État dont la population, qui dépasse 5 millions de personnes, vit sur 704 km² seulement, est à l'avant-garde à ce sujet. Tirant parti de l'expérience d'autres grandes villes, Singapour est parvenu à donner à sa population un niveau de qualité de vie élevé tout en assurant la viabilité écologique à terme. Chaque ville a ses caractéristiques propres, mais toutes les grandes villes connaissent des problèmes communs d'urbanisation rapide. Avec la Suède, Singapour a créé un Groupe des amis des villes durables. Composé de 29 pays, ce groupe cherche à apporter une active contribution au débat sur les villes durables et, dans le contexte de l'action de développement pour la période après 2015, il cherche à poser les bases d'un dialogue à long terme sur cette question transversale essentielle. Au sein de ce groupe, Singapour continuera à travailler avec la Suède pour organiser des réunions sur les villes durables et pour apporter une aide à des gouvernements de façon qu'ils puissent honorer les engagements qu'ils auraient pris en matière d'urbanisation durable.

41. La Conférence Habitat III réaffirmera la volonté de la communauté internationale de rendre l'urbanisation viable à terme et de permettre aux différents acteurs de poursuivre leurs progrès dans ce domaine, conformément au Programme pour l'habitat, à la Déclaration sur les villes et autres établissements humains au nouveau millénaire, et autres objectifs convenus sur le plan international, notamment les OMD.

42. **M. Achergui** (Maroc) dit qu'on prévoit que dans les pays en développement, il y aura dans le monde en 2030 plus de citoyens que de ruraux. La planification des villes est donc d'importance critique, en particulier parce qu'un grand nombre des grandes villes de ces pays connaissent une croissance extrêmement rapide et ne peuvent fournir à tous leurs habitants des conditions de vie adéquates. L'illégalité grandissante qui sévit

dans les grandes villes signifie que l'extrême richesse et l'extrême pauvreté cohabitent. Ce phénomène exacerbe l'instabilité sociale et l'insécurité et a un coût social et économique certain. L'étalement des villes, qui conduit à une expansion des zones de taudis, est souvent la conséquence directe d'une pauvreté grandissante et de l'érosion de la cohésion sociale et des modes traditionnels de production et de consommation.

43. Pourtant, en adoptant des politiques appropriées et avec le soutien d'ONU-Habitat, plusieurs pays, dont le Maroc, ont réussi à ralentir l'expansion des zones de taudis et ont pu améliorer le sort de leurs habitants. Selon ONU-Habitat, les conditions de vie de 227 millions d'habitants des pays en développement se sont améliorées entre 2000 et 2010, et on a ainsi atteint la cible D de l'OMD 7. Néanmoins, il subsiste des disparités régionales, nationales et sous-nationales importantes et il faut donc suivre une stratégie nouvelle pour permettre à tous les pays de réduire de moitié, d'ici à 2020, la proportion de leur population vivant dans des logements inadéquats. Les stratégies de lutte contre la dégradation de l'environnement doivent également être intégrées dans la planification et le développement urbains, et il faut établir un dialogue et une coordination entre les dirigeants, les autorités locales et la société civile pour assurer le succès des projets de développement.

44. Les efforts que fait le Maroc pour lutter contre un développement rapide et anarchique des espaces urbains et une expansion des zones de taudis ont été salués au niveau international et le rapport d'ONU-Habitat intitulé *L'état des villes dans le monde 2010/2011* place le Maroc au deuxième rang dans le monde pour le pourcentage de la population urbaine qui, entre 2000 et 2010, a vu ses conditions de logement s'améliorer. Le Maroc a aussi été inscrit au palmarès 2010 d'ONU-Habitat pour « avoir exécuté l'un des programmes de réduction et d'amélioration des zones de taudis les plus réussis et les plus complets au monde ». Le Maroc est prêt à partager son expérience et les enseignements dégagés dans ce domaine dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Il accueillera bientôt une conférence intitulée « Venir à bout des taudis : un problème mondial pour 2020 ». Le Maroc salue la convocation de la Conférence Habitat III et l'aide apportée aux pays par ONU-Habitat pour leur permettre de promouvoir des villes socialement et

écologiquement viables à terme qui assurent à leurs habitants un logement adéquat.

45. **M^{me} Assaf** (Brésil) dit que dans la préparation de la conférence Habitat III il faudra pleinement tirer parti des prochaines réunions, et notamment des sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et du Forum urbain mondial. Le Brésil se réjouit de l'attention accordée à la planification urbaine dans le cadre stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2015 et du fait que le projet de plan stratégique de cet organisme pour 2014-2019 accorde à cette question une attention qui jusqu'à présent était restée insuffisante.

46. Le Brésil se réjouit des progrès réalisés dans l'application du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat qui aide les pays du programme à introduire systématiquement le Programme pour l'habitat dans leur modèle de développement. ONU-Habitat ne doit épargner aucun effort pour résoudre les problèmes qui se posent dans les domaines de concentration trois sur le système foncier et le logement pour les pauvres, et cinq, sur le renforcement des systèmes de financement des établissements humains. L'organisation, en consultation avec les États Membres, doit examiner le degré d'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000, en vue de formuler une nouvelle stratégie mondiale du logement; elle doit tirer parti des enseignements dégagés des opérations expérimentales de financement d'amorce remboursable et des programmes appliqués par la Facilité pour la réfection des taudis. Des partenariats novateurs avec les institutions de financement du développement devraient être mis en place pour faciliter les opérations de prêt, garantir les prêts et dispenser des services financiers et consultatifs de façon à promouvoir une régénération urbaine. Ce faisant, ONU-Habitat devrait modifier l'orientation de ses activités en matière de financement des établissements humains de façon à les aligner plus étroitement sur la résolution 23/10 du Conseil d'administration.

47. Au Brésil, la politique de la ville s'efforce de tenir compte de la dimension sociale de la propriété, de promouvoir des modalités de planification urbaine participative et d'assurer la durabilité sociale, économique et environnementale des villes. Pour que les villes soient viables à terme, il est indispensable de s'assurer la participation des citoyens aux décisions prises, notamment des citoyens pauvres.

48. Le document issu de la conférence Rio+20 prévoit une conception intégrée de la planification urbaine et du développement. Comme l'objectif des OMD consistant à améliorer notablement le sort d'au moins 100 millions d'habitants des taudis a déjà été atteint, la communauté internationale devrait envisager de se fixer des cibles plus ambitieuses, notamment dans le domaine de la réfection des zones de taudis. Le Brésil engage instamment ONU-Habitat à dispenser une assistance technique et consultative aux gouvernements et aux autorités régionales et locales qui cherchent à obtenir des données sur leurs populations vivant dans des taudis.

49. **M. Saeed** (Bahreïn) dit que l'urbanisation incessante dans le monde en développement au cours des prochaines décennies ouvrira des possibilités de croissance économique mondiale qui permettront d'atténuer la pauvreté et d'assurer une durabilité environnementale. La Conférence Rio+20 a souligné combien il fallait appliquer une démarche complète, collaborative, dans les efforts déployés pour planifier et construire des villes viables à terme. La communauté internationale doit s'attacher à mobiliser des ressources adéquates pour permettre une planification effective, et il faut éviter à cet égard les doubles emplois entre projets et programmes.

50. Bahreïn a pris des mesures pour améliorer les conditions de vie de tous ses habitants et il améliore ses politiques en matière de logement, de réduction de la pauvreté et de développement urbain durable. La force de son économie lui a permis de mettre en place des filets de protection sociale et de créer des possibilités d'emploi et d'éducation. Malgré la persistance de problèmes résultant en particulier d'un accroissement rapide de sa population, Bahreïn a montré que de solides mécanismes de gouvernance et de bonnes politiques pouvaient aider à éliminer l'extrême pauvreté et à améliorer la justice sociale. Son pays est résolu à trouver un bon équilibre entre les exigences d'une économie florissante et celle de la viabilité environnementale. ONU-Habitat ouvre à Bahreïn un bureau qui aidera ce pays à adopter un modèle de développement durable. Ce bureau jouera aussi un rôle important dans la coordination et la mise en commun des connaissances parmi les pays de la région. Il est essentiel que le développement urbain soit intégré dans le programme de développement pour l'après-2015 que définira la communauté internationale, de façon que le monde puisse remédier

au mieux à l'impact socioéconomique de plus en plus négatif d'un développement urbain anarchique sur les sociétés et dans l'environnement.

51. **M. Devanlay** (Observateur de l'Union européenne) dit que les modalités de la Conférence Habitat III devront garantir que la Conférence examine bien les problèmes des villes et soutienne les efforts déployés pour promouvoir des villes économiquement prospères, assurant la sécurité de tous, socialement solidaires et écologiquement rationnelles. L'Union européenne et ses États Membres demandent que l'on s'efforce d'utiliser au mieux les réunions et les conférences organisées.

La séance est levée à 12 h 15.